


**LANNION-TRÉGOR**  
COMMUNAUTE  
**LANGUON-TRÉGER**  
KUMUNIEZH

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



**Berhet**  
VERSION POUR ARRÊT : 24/06/2025  
Version pour second arrêt : 16/12/2025

DGFiP Cadastre® 2025  
Échelle courante : 1:3232  
Réalisation : CITADIA



**SUP :**

-  AC1: Monument historique inscrit ou classé
-  AC1: Périphérie de protection des monuments historiques
-  AC2: Encinte de site inscrit ou classé
-  AC3: Réserve naturelle
-  AC4: Site patrimonial remarquable

**AS :**

-  AS1: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
-  AS1: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
-  ASU: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (périphérie immédiate)
-  ASLS: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone sensible)
-  ASLR: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone rapprochée)
-  ASLBE: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (bande enterrée)
-  ASLZE: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone éloignée)
-  ASLC: Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone complémentaire)

**EL :**

-  ELB: Champs de vue et servitudes instituées ou maintenues en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
-  ELB: Champs de vue et servitudes instituées ou maintenues en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
-  ELP: Servitude de passage des piétons le long du littoral
-  ELP: Servitude de passage des piétons le long du littoral
-  ELI: Servitudes relatives aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations

**I :**

-  I3: Canalisation de transport de gaz
-  I3: Périphérie de servitudes autour d'une canalisation de transport de gaz
-  I4A: Protection des lignes électriques aériennes
-  I4S: Protection des lignes électriques souterraines
-  I4: Protection des lignes électriques aériennes ou souterraines

**PT :**


-  PT1: Centre de réception radioléctrique
-  PT1: Servitude de protection des centres de réception radioléctrique contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2: Centre de réception ou émission radioléctrique
-  PT2: Centre de réception ou émission radioléctrique
-  PT2: Servitude de protection des centres radioléctriques d'émission et de réception contre les obstacles

**TS :**

-  T1: Servitudes relatives aux voies ferrées
-  T1: Servitudes relatives aux voies ferrées
-  T5: Servitudes aéronautiques de dégagement
-  T5: Servitudes aéronautiques de dégagement
-  T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
-  T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

**PMI :** Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

**INFORMATIONS :**

-  Limites communales
-  AO100 Parcelles cadastrales
-  Bati dur
-  Bati léger

